

FINANCES ET MARCHES PUBLICS

POINT 05 : AUTORISATION DE DEPOT DE DOSSIER DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LA RENOVATION DE LA CHAUFFERIE DE LA MAISON DES ARTS ET DES METIERS (MAM).

La municipalité souhaite inscrire au budget la rénovation de la chaufferie de la Maison des Arts et des Métiers (MAM).

La chaudière actuelle date des années 80, et présente des consommations très importantes de gaz afin de chauffer le bâtiment.

Le remplacement de celle-ci par un modèle plus économique ainsi qu'une technologie plus avancée (modèle hybride) permettrait d'optimiser les consommations de l'ordre de près de 67% (étude de faisabilité GRDF)

Considérant la politique très active de recherche de subventions, un dossier mérite d'être présenté à la Préfecture du Val de Marne, au titre de la DSIL.

Une délibération spécifique doit autoriser le maire, ou son représentant, au dépôt dudit dossier.

La commission Finances et Marchés Publics, réunie le 14 juin a émis un avis favorable/défavorable.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : SOLLICITER le concours financier de la Préfecture du Val-de-Marne, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 pour la rénovation de la chaufferie de la Maison des Arts et des Métiers pour un montant de 58 834,00 € HT, soit 70 600,80 € TTC.

ARTICLE 2 : SOLLICITER une subvention à la hauteur de 80 % du montant prévisionnel de l'opération mentionnée dans l'article 1 de la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIRE que les crédits alloués aux travaux seront inscrits au budget 2024 section investissement.

ARTICLE 4 : AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette opération.